

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

27 juin 2017

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mardi vingt-septième jour du mois de juin deux mille dix-sept (27-06-2017) à compter de dix-huit heures (18 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Hérouxville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 18 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 17-06-111

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants :

- Entente MRC/CLD relative au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat;
- Questions de l'Assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE MRC/CLD RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT

CONSIDÉRANT que l'entente relative au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat, entre la MRC et le CLD, se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de statuer sur l'avenir de la structure du développement du territoire de la MRC de Mékinac, en tenant compte des nouvelles responsabilités des MRC, conférées par la loi 122 entre autres;

CONSIDÉRANT que les élus ont ciblé toute la problématique présentée à la séance ordinaire de la MRC du 21 juin dernier et régleront la situation;

CONSIDÉRANT que la direction du service de développement économique de la MRC de Mékinac assurera le leadership du développement économique;

CONSIDÉRANT que tous les employés sont prioritairement invités à joindre la nouvelle structure en place;

CONSIDÉRANT que la nouvelle structure sera mise en place par le conseil de la MRC d'ici le 31 décembre 2017;

Re 17-06-112

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac de ne pas reconduire l'entente relative au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat avec le CLD Mékinac et de s'assurer de maintenir le service aux entreprises en instaurant un service de développement économique au sein même de la MRC, dans ses locaux;

- Adopté sur division -

Madame Julie Trépanier, monsieur André Léveillé et monsieur Guy Dessureault, enregistrent leur vote contre cette proposition.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Quelques échanges se tiennent entre le Conseil et les gens présents à propos du sujet à l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 17-06-113

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier